ILS EN PARLENT LE MIEUX

LES USAGERS

«Nous sommes reconnaissants pour son soutien exceptionnel lors de notre arrivée. Son aide précieuse et sa disponibilité ont rendu notre transition plus facile. Le CAES a été attentif à nos besoins et très à l'écoute.»

L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

«En arrivant, les demandeurs d'asile touvent enfin un lieu sécurisant. Mon rôle est de les accompagner dans les démarches administratives et médicales, si besoin. Ce sont 30 jours qui sont décisifs pour eux, alors le soutien est primordial !»

L'ENCADREMENT

«Plus qu'un simple service d'hébergement d'urgence, le CAES permet de faire un bilan et une évaluation sociale afin d'ajuster au mieux l'orientation des personnes et ce, dans des délais très brefs. L'accompagnement est très rapide mais aussi très complet.»

NOUS CONTACTER

Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES)

95, rue de Fougeras

87280 LIMOGES

05.55.34.70.44

secretariat.cada@arsl.eu

ARSL

Siège Social

8, rue Boileau - 1er étage

87350 PANAZOL

www.arsl.eu

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

ARSL

La solidarité au coeur des territoires

CENTRE D'ACCUEIL ET D'EXAMEN DES SITUATIONS

LA PASSERELLE VERS UN ÉTABLISSEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL

www.arsl.eu

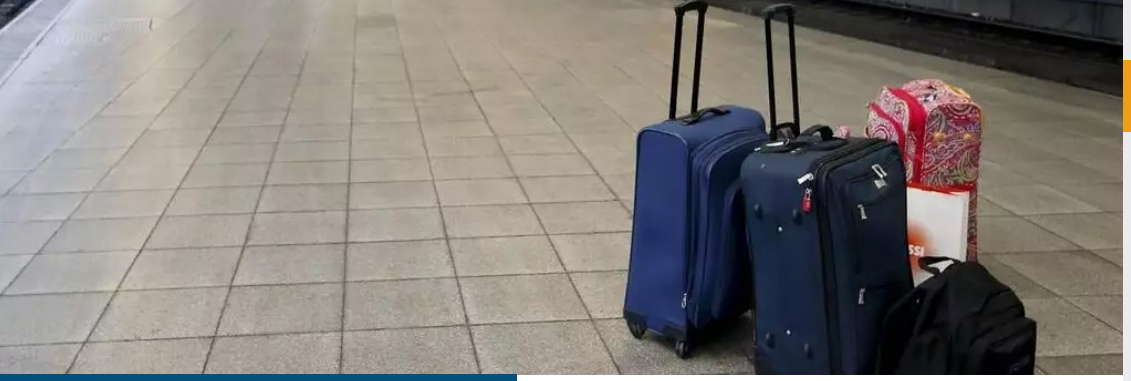

©amisep.fr

L'ASSOCIATION ARSL

L'ARSL est une association loi 1901 qui vise à lutter contre toutes les formes d'exclusions, dans ce cadre, elle intervient auprès de différents publics : personnes sans domicile fixe, personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale, personnes victimes de violences, mineurs non accompagnés, jeunes placés sous protection de l'enfance, demandeurs d'asile, personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

Organisée en deux pôles d'activités, le pôle urgence insertion et le pôle citoyenneté avenir, l'ARSL est forte de son expérience depuis sa création en 1961. Les professionnels de l'ARSL interviennent auprès de plus de 6000 personnes chaque année et leur offre un accompagnement digne.

LE CAES

Depuis septembre 2023, le Centre d'Accueil et d'Évaluation des Situations (CAES) est constitué de 10 places d'hébergement à destination des familles.

Les missions du CAES sont plurielles :

- Accueillir et héberger temporairement les usagers (l'hébergement ne peut excéder 30 jours),
- Accompagner socialement et juridiquement avec la constitution des dossiers de demande d'asile et l'ouverture des droits sociaux,
- Orienter, en lien avec l'OFII, vers une structure d'hébergement pérenne du Dispositif National d'Accueil.

SES VALEURS

LE RESPECT

L'acueil de chaque personne dans le respect de sa langue et de sa culture.

LA SOLIDARITÉ

Le développement régulier du réseau partenarial associatif sur le territoire.

L'ÉQUITÉ

La considération de la singularité de chacun et l'adaptation à chaque situation.

LES PARTENAIRES

Les acteurs des institutions administratives et juridiques en lien avec la demande d'asile.

Les acteurs du service public en lien avec l'éducation, la sécurité et l'accès aux droits.

Les acteurs du soin et de la santé mentale.

Les acteurs de la solidarité sur le territoire.

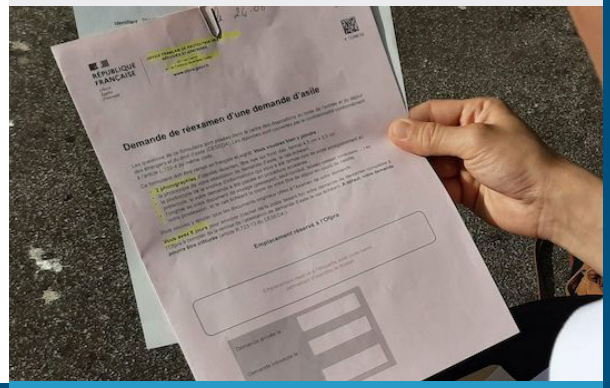

LE PUBLIC ACCUEILLI

Les familles en procédure de demande d'asile, y compris sous procédure Dublin.

L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT

Accueillir les personnes à la gare de Limoges et les orienter dans la ville.

Héberger les familles dans des chambres d'hôtel en lien avec le 115.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-JURIDIQUE

Accompagner socialemenent et administrativement les demandeurs d'asile pour assurer, le cas échéant, le suivi de leur procédure Dublin, constituer le dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides).

L'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SANTÉ

Permettre l'accès aux soins et à la santé avec l'ouverture et le maintien des droits auprès de l'assurance maladie.

Orienter les demandeurs d'asile vers des médecins généralistes et spécialistes, si nécessaire.

L'ORIENTATION EN STRUCTURE

Travailler en étroite collaboration avec l'OFII pour proposer à la famille une solution d'hébergement sur un dispositif du Dispositif National d'Accueil, à l'issue des 30 jours.